



RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Guide d'accueil des résidents



BIENVENUE



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Guide d'accueil des résidents

BIENVENUE



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**





1635, boul. Gouin Est
Montréal (Québec)
H2C 1C2

Téléphone : 514 381-1841
www.berthiaume-du-tremblay.com

Rédaction et révision :

Nicole Ouellet, Chantal Bernatchez, Thérèse Fournier

Correction :

Bibiane Bayard

Conception graphique :

M-Josée Morin

Photographe :

Jasmin Provost, Média Urbain inc., Christian Perreault, photographe, Manon Dandurand

Impression :

Imprimerie VDL Inc.

Guide d'accueil des résidents
Résidence Berthiaume-Du Tremblay
Octobre 2002, 1^{ère} édition
Avril 2012, 7^e édition révisé

Mot de bienvenue

Au nom des membres de la direction et du personnel de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Rédigé à votre intention et à celle de vos proches, ce guide devrait, nous l'espérons, répondre à la plupart de vos questions et vous faire connaître les services susceptibles de répondre à vos besoins.

Avant ou la journée même de votre admission, si certaines interrogations ou inquiétudes subsistent, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable du service d'accueil. Après votre admission, le chef d'unité sera votre intervenant accompagnateur tout au long de votre hébergement. Ce dernier pourra vous procurer toute l'information ou l'aide dont vous aurez besoin pour vivre agréablement dans votre nouvel environnement.

Au plaisir de vous rencontrer,



Nicole Ouellet

Présidente-directrice générale



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Table des matières

Bref historique de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay	9
Philosophie, mission et orientations générales de la Résidence	13
Comité des usagers*	19
Votre chambre	23
MOBILIER FOURNI PAR LA RÉSIDENCE	23
MOBILIER POUVANT ÊTRE AJOUTÉ	24
ENTRETIEN MÉNAGER ET DU BÂTIMENT	25
CLÉS	25
COURRIER	25
INTERNET	26
VÊTEMENTS	26
Entretien des vêtements	26
Identification des vêtements	26
Achat de vêtements	26
SÉCURITÉ	26
TRIPORTEUR/QUADRIPORTEUR	26
Service alimentaire et nutrition clinique	29
Soins cliniques et médicaux	33
Équipe interdisciplinaire	39
Services de soins spirituels, d'animation, de nutrition, de réadaptation, psychosociaux et de bénévolat	43
Traitement des plaintes	47
Autres services disponibles	51
Mesures de sécurité	55
Renseignements généraux	59
Annexes	
I Admission au centre d'hébergement	
II Informations à recueillir	
III Liste du personnel des unités de vie	
IV Liste des intervenants	

* Le genre masculin est employé pour alléger la lecture du guide.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Bref historique de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Bref historique de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay

Mme Angelina Berthiaume-Du Tremblay, fille de M. Trefflé Berthiaume, président et propriétaire du journal *La Presse*, est née à Montréal en 1886.

Au décès de son mari, M. Pamphile-R. Du Tremblay, président de *La Presse* de 1932 à 1955, elle lui succède à la présidence de cette entreprise. En 1967, elle demande à M. Roch Pinard, son conseiller juridique, et à M. Marcel Ducharme, son conseiller financier, conseils et appui pour mettre en marche la Fondation Berthiaume-Du Tremblay créée par elle en 1961. À cette fin, elle y investit une partie importante de son capital. Lors de son décès en juillet 1976, elle lègue la totalité de ses biens à cette Fondation.

L'HÉRITAGE LAISSÉ PAR MME ANGELINA BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Mme Angelina Berthiaume-Du Tremblay nous a quittés en 1976 mais son esprit, empreint d'un humanisme profond, continue à influencer la Fondation Berthiaume-Du Tremblay dans ses projets, ses actions et sa philosophie.

RÉALISATIONS DE LA FONDATION BERTHIAUME-DU TREMBLAY

La Fondation, qui a son siège social au 1474, rue Fleury Est à Montréal, compte plusieurs secteurs d'activités :

- **La Résidence Berthiaume-Du Tremblay**, un centre d'hébergement (CHSLD) privé conventionné, accueille des personnes en perte d'autonomie. La Résidence reçoit un budget de fonctionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le volet hébergement et pour son Centre de jour.
- **Le Centre de jour Berthiaume-Du Tremblay** adjacent à la Résidence a pour objectif de permettre à des aînés de demeurer le plus longtemps possible à domicile. Le Centre de jour offre aux aînés des activités thérapeutiques qui varient selon leur profil et leur degré d'autonomie. Les intervenants travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du Soutien à domicile du CLSC du quartier.
- **Les Résidences Roch-Pinard**, deux complexes de 32 et 33 logements chacun, offrent un milieu de vie à des personnes retraitées et autonomes.

À chaque année, la Fondation finance différents projets dans ses établissements particulièrement par l'achat d'équipement, la réalisation de travaux d'amélioration de l'édifice et des terrains ainsi que des activités reliées au milieu de vie ou à d'autres projets spéciaux.

PRÉSÂGES



PRÉPARER L'AVENIR MAINTENANT... DE LA RETRAITE AU GRAND ÂGE

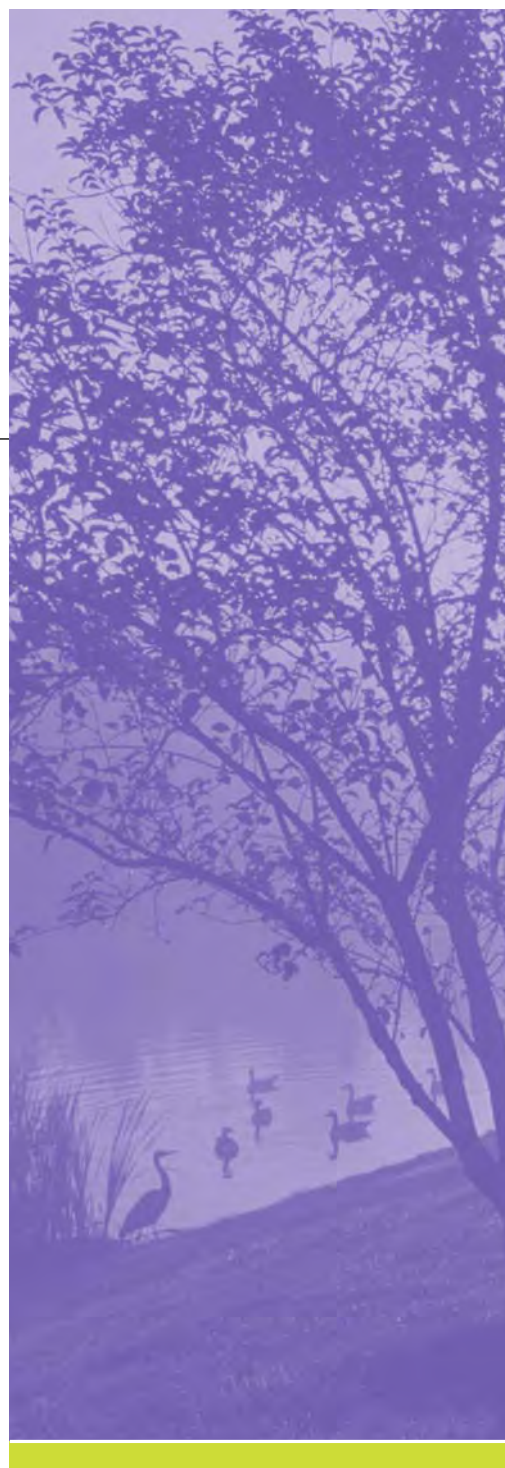
PRÉSÂGES, initiative de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay, est un organisme voué au développement communautaire dans le secteur des aînés au Québec. Il offre des services-conseils et du soutien financier à des organismes œuvrant auprès des aînés. Grâce à des programmes comme Les Rendez-vous annuels, Le Théâtre Fleury et L'Aventure des mots, PRÉSÂGES a aussi comme mission de favoriser la participation des retraités à la vie de la société.

Les actions de PRÉSÂGES visent à consolider et développer les initiatives qui ont fait leurs preuves; à soutenir l'innovation sociale qui propose de nouvelles façons de faire ou de penser la réalité des aînés; à encourager la formation et le partage d'expertises pour enrichir les pratiques du milieu. En plus, pour favoriser la cause des aînés, Présâges entend accroître son rayonnement auprès d'autres milieux et intensifier ainsi son rôle d'influence.

Le nom PRÉSÂGES, contraction du mot *présent* accolé à *âge*, est une façon d'ancrer les actions de l'organisme dans le Québec d'aujourd'hui. Ensemble, les deux mots forment *présage* qui sert aussi à signifier que l'organisme est à l'affût, qu'il « voit venir » et encourage le développement communautaire. L'ajout du pluriel veut souligner la grande diversité des âges et des façons d'envisager l'avenir.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Philosophie, mission et orientations générales de la Résidence



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Philosophie, mission et orientations générales de la Résidence

LA MISSION DES CHSLD DANS LA LÉGISLATION

Selon l'article 83 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux :

*« La mission d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée est d'offrir, de façon temporaire ou permanente, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le support de leur entourage ».*¹

LE MANDAT DE L'ÉTABLISSEMENT²

Dans ce contexte, la Résidence Berthiaume-Du Tremblay a pour mission d'offrir des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers et médicaux adéquats et de qualité et de s'assurer que ses services de maintien dans la communauté, d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance favorisent une vie agréable à sa clientèle.

Sa fonction première est d'offrir un milieu de vie stimulant, adapté et harmonisé aux besoins de chacun, tant à l'hébergement qu'au Centre de jour.

Considérant leur responsabilité envers les personnes âgées, le conseil d'administration et la direction de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay se sont fixé l'objectif fondamental d'offrir aux résidents un milieu de vie qui ressemble le plus possible à celui qu'ils auraient connu, et aux aînés du Centre de jour, un milieu stimulant.

La réalisation de cette mission repose sur la présence d'un personnel compétent et dévoué, la principale ressource de l'établissement. Ce personnel intervient quotidiennement et entre en relation avec les résidents et les aînés du Centre de jour pour leur offrir des services de qualité. L'établissement met donc l'accent sur la formation de son personnel ainsi que sur la collaboration à tous les niveaux hiérarchiques et entre les différents services.

Afin de guider chacun des participants dans l'actualisation de sa mission, l'établissement applique son code d'éthique traitant des droits et des engagements des résidents et des aînés du Centre de jour et des personnes qui y œuvrent.

1. Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives. LRQ, c.5-4.2. Article 83

2. Résidence Berthiaume-Du Tremblay; Mission et philosophie de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay; avril 1994

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les valeurs

Les responsables et le personnel de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay prônent une vision humaniste de la clientèle, de leur travail et de leur environnement. Le bien-être de la personne admise en hébergement ou inscrite au Centre de jour est donc la préoccupation prévalant sur toutes les autres.

L'approche à la clientèle ainsi que les philosophies d'intervention et de gestion en vigueur dans l'établissement découlent de valeurs autour desquelles se rallient les personnes qui y œuvrent.

La Résidence préconise une approche globale de la personne âgée, en intégrant les aspects physique, psychologique, social, spirituel et religieux. Cette approche repose sur une conception claire du résident et de l'aîné du Centre de jour comme personne, de son milieu de vie immédiat, des services qu'on lui offre et de son appartenance à une collectivité plus large.

Les valeurs guidant les interventions et la dispensation des services à la Résidence s'expriment ainsi :

■ Le résident ou l'aîné du Centre de jour :

- Est une personne à part entière en évolution constante;
- Est un citoyen ayant des droits, des devoirs et des responsabilités;
- Est le premier responsable de sa vie, de sa santé, de son développement et de ses biens;
- Est doté de capacités physiques, intellectuelles, psychologiques, sociales et spirituelles qu'il importe de maintenir et de développer. Lorsque ses fonctions cognitives sont atteintes, la Résidence reconnaît un rôle de représentation à la famille ou à un proche.

■ Le milieu de vie :

- Considère le vieillissement comme une étape normale de la vie;
- Respecte l'intimité, l'espace et la vie privée du résident;
- Respecte les valeurs, les convictions et les pratiques religieuses du résident et de l'aîné;
- Aide à apprivoiser la mort, tant celle des autres que la sienne;
- Protège le résident et l'aîné contre toute forme d'abus.

■ Les services au résident et à l'aîné du Centre de jour :

- Sont constamment centrés sur les besoins du résident et de l'aîné;
- Sont donc personnalisés à l'intérieur d'un plan de services individualisé;
- Respectent les points de vue et préférences du résident ou de l'aîné par rapport à ses besoins, son cheminement et son développement;
- Reconnassent qu'il est apte à décider pour lui-même, dans la mesure de ses potentialités et le supportent au besoin pour qu'il continue d'assumer ses responsabilités;
- Offrent des activités et des responsabilités valorisantes et reconnues.

■ L'appartenance à la collectivité :

- Soutient la participation du résident et de l'aîné à la vie de l'établissement;
- Favorise le maintien et le développement de liens interpersonnels significatifs avec sa famille, sa parenté, ses amis;
- Préconise l'enrichissement des individus en favorisant les relations intergénérationnelles et interculturelles;
- Valorise et facilite l'appartenance du résident et de l'aîné à la société et à la collectivité.

La philosophie d'intervention

La philosophie d'intervention de la Résidence repose sur quelques principes de base.

■ Une approche biopsychosociale et interdisciplinaire

La philosophie d'intervention est basée d'abord et avant tout sur le fait que la personne en perte d'autonomie, qu'elle soit âgée ou moins âgée, est un être humain aux dimensions multiples appelant une approche globale dite biopsychosociale et une intervention personnalisée. Cette conception de l'être humain n'est pas sans soulever de nombreux questionnements éthiques. L'intervention concertée de l'équipe interdisciplinaire, à l'hébergement et au Centre de jour, s'avère être des plus pertinentes.

Les interventions favorisent l'adaptation de la personne à l'environnement et l'adaptation de l'environnement à la personne de sorte que l'intégrité de sa santé biopsychosociale soit maintenue au maximum.

■ La vieillesse n'est pas une maladie

Il est important de préciser que pour la Résidence, la vieillesse ne constitue pas une maladie mais plutôt une étape de la vie. La personne âgée qui est atteinte d'une maladie ou qui présente une perte d'autonomie, poursuit son cheminement. Les intervenants la considèrent comme une citoyenne à part entière ayant besoin d'assistance, de soins, de protection, d'écoute et d'affection pour continuer à s'épanouir et à bien vivre.

■ L'implication de la personne et de ses proches

Chaque personne est un être humain unique par sa personnalité, son histoire, ses convictions et ses désirs. La philosophie d'intervention en vigueur place le résident ou l'aîné du Centre de jour au cœur des préoccupations du personnel. Le résident ou l'aîné du Centre de jour n'est pas considéré comme un simple témoin de son plan d'intervention. Il doit y participer, exprimer ses volontés, ses souhaits et ses craintes.

Si la personne est inapte à s'exprimer pour des raisons physiques ou mentales, les proches, préoccupés par le bien-être de cette dernière, devraient être impliqués. Les liens significatifs entre la personne et ses proches doivent être favorisés au maximum.

■ L'approche basée sur le respect de la personne

Parce que les intervenants de l'établissement croient qu'il est important de respecter la personne et de préserver sa dignité, ils considèrent primordial de limiter autant que possible certaines contraintes de la vie en groupe.

Cela signifie qu'il est pertinent d'adapter les interventions de façon à ce que la liberté des uns entrave le moins possible la liberté des autres.

Il est essentiel pour tous les résidents et aînés du Centre de jour de pouvoir jouir d'une qualité de vie malgré les différentes problématiques des uns et des autres.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Comité des usagers



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Comité des usagers

Le comité des usagers est formé en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et jouit d'une autonomie fonctionnelle. Il se compose de cinq membres (résidents hébergés, aînés du Centre de jour et bénévoles) élus par les usagers. Les membres se réunissent avec la présidente-directrice générale à toutes les six semaines.

■ Les fonctions principales de ce comité sont les suivantes :

- Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations.
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers.
- Défendre les droits et les intérêts des usagers.
- Accompagner et assister sur demande un usager dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte.
- Évaluer le degré de satisfaction des résidents à l'égard des services dispensés par l'établissement.



LE COMITÉ EST À L'ÉCOUTE
DE VOS BESOINS QUE
VOUS SOYEZ RÉSIDENTS OU
AÎNÉS DU CENTRE DE JOUR



COMITÉ DES USAGERS

Résidence Berthiaume-Du Tremblay

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Votre chambre



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Votre chambre

L'établissement offre majoritairement des chambres privées réparties sur toutes les étages. Quelques chambres doubles sont également disponibles et sont localisées au 2^e et 3^e étages seulement. Chaque chambre possède sa propre salle de bain.

L'aménagement de votre chambre constitue un élément important lors de votre hébergement. Nous vous recommandons fortement la lecture des points mentionnés ci-dessous afin de vous aménager un environnement agréable et sécuritaire.

MOBILIER FOURNI PAR LA RÉSIDENCE

- Armoire et tiroir de rangement.
- Garde-robe (serrure disponible).
- Lit ajustable à manivelles.
- Table de chevet.
- Fauteuil.
- Pharmacie (serrure disponible).
- Coffret de sécurité disponible au besoin.
- Couvre-lit et cantonnière assortis (entretien compris)
- Lève-personne sur rail.

NB. Nous fournissons des lits électriques aux résidents dont l'état de santé le requiert. **Les lits électriques personnels ne sont pas autorisés.**

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE D'UNE CHAMBRE

Nous avons à cœur votre sécurité. Afin d'éviter tout risque d'accident, de faciliter vos déplacements et ceux des intervenants lorsqu'ils vous offrent des soins et de faciliter l'entretien de votre chambre, nous vous demandons de respecter les principes suivants lors de l'aménagement de votre chambre :

Mobilier pouvant être ajouté

- **Table d'appoint** (éviter le verre).
- **Fauteuil personnel**, largeur maximal 28 pouces.
- **Radio**.
- **Lampe de table** (interdit au 4^e étage).
- **Téléviseur à écran plat/antenne communautaire**. Seuls les téléviseurs à écran plat avec support mural (32 pouces maximum) sont autorisés. L'installation murale du téléviseur doit être effectuée par le personnel des services techniques. Si vous cohabitez en chambre double, le port du casque d'écoute est obligatoire. Il est également important d'être attentif au choix du téléviseur pour la personne malentendante. La Résidence est munie d'une antenne communautaire. Vous avez accès gratuitement aux canaux réguliers et aux canaux spéciaux suivants : RDS, Canal Vie, RDI et TV5.
- **Réfrigérateur**. Les petits réfrigérateurs portatifs sont permis dans les chambres mais vous devez cependant en assurer l'entretien (interdit au 4^e étage).
- **Climatiseur**. Les climatiseurs portatifs sur roulettes peuvent être permis dans les chambres après autorisation du chef d'unité et signature d'une entente. Des frais additionnels sont à prévoir. Vous référer au chef d'unité pour obtenir de plus amples informations.
- **Objet personnels de décoration**. Privilégier les décorations de plastiques ou incassables. Les cadres avec peinture ou photo doivent être faits de plexiglass et non de verre. Privilégier les décorations murales tels que cadres et appliqués muraux. Éviter les menus objets pouvant être portés à la bouche.
- **Installations murales**. Les cadres et toutes les installations murales incluant les téléviseurs doivent être fixés au mur à un endroit sécuritaire par le personnel des services techniques. Vous devez en parler au chef d'unité pour qu'il leur communique vos besoins.
- **Téléphone : installation/réparation**. Pour obtenir une ligne téléphonique, vous devez appeler la compagnie Bell Canada dès que vous connaissez le numéro de votre chambre. Vous devez assumer les coûts de l'activation de la ligne de service ainsi que les coûts lors d'un transfert de chambre, s'il y a lieu. Pour les résidents demeurant en chambre double, il est important de mentionner au service de Bell si vous occupez le lit A ou B dans la chambre afin que le branchement téléphonique soit adéquat. Nous vous rappelons que le résident doit pouvoir effectuer ses appels de façon autonome.

- **Utilisation d'un lève-personne.** Lorsqu'un résident doit utiliser le lève-personne pour ses mobilisations, le lit doit obligatoirement être positionné au centre de la chambre sous le rail du lève-personne. Le lit ne peut être collé le long des murs de la pièce.
- **Risque de chute et encombrement.** Nous vous demandons d'aménager la chambre avec le minimum de mobilier. Une chambre libre et non encombrée contribue de façon importante à diminuer les risques de chutes et de blessures. En cas d'urgence, la direction des services à la clientèle se réserve le droit d'enlever des meubles sans consulter les proches afin de réaménager la chambre pour dispenser les soins de façon adéquate et sécuritaire. Vous en serez ensuite informés.

MOBILIER OU MATÉRIEL INTERDIT

- Appareils électriques autres que ceux déjà mentionnés.
- Tapis et carpepe
- Meuble ou installations additionnels dans la salle de bain.
- Lampe sur pied, crochet au plafond.
- Boîtes sous le lit ou le secrétaire.
- Javellisant liquide (eau de javel).
- Ventilateur de table.
- Plantes naturelles.
- Fleurs séchées.
- Bibelots ou objets en verre ou céramique.
- Objets tranchants ou coupants.
- Poudre ou talc.
- Fauteuil roulant motorisé.

ENTRETIEN MÉNAGER ET DU BÂTIMENT

Le personnel des services techniques et du service d'entretien ménager assurera l'entretien ménager de votre chambre et effectuera les réparations de l'équipement de la Résidence situé dans votre chambre.

Votre chef d'unité sera en mesure de vous informer de la fréquence de l'entretien ménager de votre chambre. Vous vous devez de lui signaler tout bris ou autre problématique dans votre chambre.

Le lavage des vitres intérieures et extérieures se fait une fois l'an.

CLÉS

À votre arrivée, nous vous remettons la clé de votre chambre ainsi que celles requises pour le mobilier muni d'une serrure. Veuillez prévoir des frais supplémentaires pour toute demande de clés additionnelles.

COURRIER

Un casier postal vous sera attribué afin de faciliter la gestion de votre courrier. Si vous êtes dans l'impossibilité de gérer vous-même votre courrier, nous vous demandons de procéder à un changement d'adresse afin de diriger votre courrier à l'adresse de votre répondant.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Service alimentaire et nutrition clinique



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Service alimentaire et nutrition clinique



Les menus des dîners et des soupers pour une semaine complète sont affichés sur chaque étage. Par contre, vous n'êtes pas obligés de choisir à l'avance, il s'agit d'un service aux tables. Vous pouvez choisir entre deux mets principaux et plusieurs mets d'accompagnement. Il y a aussi plusieurs choix de dessert de telle sorte que vous pouvez faire un choix en conformité avec vos goûts et votre état de santé. Pour tout problème de diète ou de texture d'aliments, vous devez vous référer à votre chef d'unité qui fera le suivi auprès de la nutritionniste et du service alimentaire.

Nous accueillons avec plaisir les visiteurs qui désirent prendre un repas avec vous à la salle à manger du 1^{er} étage. Vous devez vous adresser à la réceptionniste pour réserver et acheter des billets de repas pour visiteurs.

REPAS À LA SALLE À MANGER DE L'UNITÉ OU À LA SALLE À MANGER DU 1^{ER} ÉTAGE

Lors de votre arrivée, tous vos repas vous seront servis à la salle à manger de l'étage où est située votre chambre. Par la suite, vous aurez le choix de prendre vos repas à la salle à manger du premier étage, si votre état de santé le permet, ou selon la disponibilité des places. Les places à la salle à manger sont attribuées selon la chronologie des admissions pour les résidents qui s'y rendent de façon autonome.

DÉJEUNER

Vous pouvez préparer et prendre vous-même votre déjeuner à l'étage entre 6 h 30 et 10 h tous les jours. Si vous devez recevoir de l'aide pour préparer et prendre votre déjeuner, vous devez vous présenter à la salle à manger de l'étage entre 7 h 00 et 8 h 30 afin de vous faire servir par le personnel. Les résidents dont l'état de santé le requiert ont la possibilité de recevoir leur déjeuner à la chambre par le personnel de l'unité.

COLLATION

Une collation est servie tous les après-midi au 1^{er} étage entre 14 h 45 et 15 h 15 lorsqu'il y a des activités d'animation. Sur les unités, les collations sont distribuées deux fois par jour, vers 14 h 00 et 19 h 00.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Un menu vous est spécialement préparé lors des événements spéciaux comme Pâques, Noël, etc. Ce menu est servi autant à la salle à manger du 1^{er} étage que sur les unités ou dans une autre salle prévue à cette fin. Surveillez les affiches. Nous vous invitons à réserver tôt à la réception si vous désirez manger avec vos proches à la salle à manger du 1^{er} étage lors de ces événements.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Soins cliniques et médicaux



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Soins cliniques et médicaux



Le personnel des soins cliniques est **à votre disposition 24 heures par jour sur chaque étage**. Ce personnel vous dispense tous les soins que requiert votre état de santé dans le respect de votre dignité et de votre intégrité physique, psychologique, spirituelle et sociale.

La chef d'unité et son équipe privilégient l'approche individuelle afin de vous aider à conserver votre autonomie et vos capacités ainsi que de vous apporter le confort que vous souhaitez.

Il y a un poste de garde sur chacune des étages; on y conserve votre dossier médical ainsi que vos médicaments. Le système de cloches d'appel y est centralisé.

ÉQUIPE MÉDICALE

L'équipe médicale est composée de plusieurs médecins qui assurent une présence de cinq jours par semaine du lundi au vendredi. En dehors de ces périodes, un médecin est de garde 24 heures sur 24.

Lors de votre arrivée à la Résidence, un médecin traitant omnipraticien vous sera attribué. Vous pourrez cependant continuer de voir votre médecin spécialiste (ophtalmologiste, dermatologue, neurologue, etc.). Nous vous suggérons fortement d'aviser votre chef d'unité de vos rendez-vous chez le spécialiste afin que nous puissions faire un suivi rigoureux de votre dossier médical.

CARTES D'ASSURANCE-MALADIE ET D'HÔPITAUX

Nous vous demandons de remettre vos cartes à votre chef d'unité afin qu'il les place dans votre dossier médical. Il est primordial que nous ayons vos cartes sous la main lorsqu'il arrive une urgence de tout ordre. Il va de soi que nous vous remettrons vos cartes sur demande lorsque vous en aurez besoin pour les sorties à l'extérieur.

NIVEAU D'INTENSITÉ THÉRAPEUTIQUE

Quelques jours après l'admission, votre médecin traitant vous rencontrera ou communiquera avec vous afin de vous informer et de vous guider dans le choix d'un niveau d'intervention thérapeutique. Il y a quatre niveaux d'intervention qui orientent les soins médicaux en cas de situations aiguës ou urgentes.

MESURES DE CONTENTION

Les contentions sont des mesures d'exception qui nous permettent d'assurer la sécurité de certains résidents. Les côtés de lit, les ceintures abdominales ainsi que les ceintures et tables des fauteuils gériatriques et roulants sont des exemples de mesures de contention qui pourraient vous être offertes durant votre hébergement. La décision d'appliquer une mesure de contention se prend dans un contexte interdisciplinaire et avec l'autorisation et la collaboration du résident ou de ses proches.

SÉCURITÉ DU RÉSIDENT FUGUEUR

La Résidence est munie d'un système anti-fugue afin de vous fournir un environnement sécuritaire. Le résident fugueur ou à risque élevé de fugue porte un bracelet émetteur qui émet un signal sonore et fait fermer les portes lorsque le résident tente de sortir à l'extérieur. Ces bracelets sont résistants à l'eau.

De plus, afin d'accroître la sécurité de notre clientèle, des bracelets d'identification ou d'allergies sont offerts aux résidents dont l'état de santé physique ou psychologique le nécessite.

MÉDICATION FOURNIE PAR LA RÉSIDENCE

Dès votre admission, votre médecin traitant prescrira votre médication dans votre dossier médical. Les médicaments vous sont fournis gratuitement mais ils doivent se retrouver sur le formulaire des médicaments de la Résidence. La substitution d'un médicament par un autre peut être faite pour permettre d'ajuster votre médication actuelle avec notre formulaire.

Si vous devez prendre sans faute des médicaments spéciaux qui ne se retrouvent pas sur notre formulaire de médication, ils vous seront facturés à la fin de chaque mois. Cette situation arrive peu souvent car le formulaire de médication de la Résidence est ajusté annuellement en fonction des besoins de notre clientèle en médication.

Nous vous rappelons que les personnes hébergées ne peuvent utiliser leur carte d'assurance-maladie pour faire l'achat de médicaments dans les pharmacies extérieures. Si vous devez consulter des médecins spécialistes, nous vous demandons de nous rapporter les prescriptions afin que nous puissions les faire ajouter à votre dossier médical et vous les servir dans les meilleurs délais.

De plus, si vous prenez des produits naturels ou homéopathiques, vous devez en aviser le plus rapidement possible votre médecin traitant ou votre chef d'unité.

Certains produits naturels et homéopathiques peuvent produire des interactions indésirables avec vos médicaments. Cette situation pourrait être nuisible à votre santé.

Par mesure de sécurité, le personnel infirmier ne distribue pas de produits naturels et homéopathiques aux résidents. Cependant, le personnel distribue et dispense toute médication ou traitement prescrit par votre médecin.

ÉQUIPEMENT CLINIQUE

Afin de répondre à vos besoins, l'équipement clinique suivant pourra être utilisé : matériel d'incontinence, tablier ignifuge, concentrateur d'oxygène, appareil nébulisateur, marchette et fauteuil roulant, fauteuil gériatrique, bain thérapeutique, vaisselle adaptée, matériel de positionnement. Nous fournissons également dentifrice, brosse à dents, savon corporel, shampoing, rasoirs jetables, mouchoirs, désodorisant, crème hydratante, literie et serviettes.

Nous vous déconseillons fortement d'acheter vous-même tout équipement clinique sans consulter votre chef d'unité.

PROGRAMMES DE SOINS OFFERTS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Plusieurs programmes de soins sont appliqués dans l'établissement pour assurer la qualité des soins et services offerts à la clientèle :

- Programme de prévention et contrôle des infections
- Programme de prévention des chutes
- Programme de prévention et traitement des lésions de la peau.
- Programme de gestion de la douleur.
- Programme d'accompagnement en fin de vie

RENDEZ-VOUS MÉDICAUX ET ESCORTES MÉDICALES

Nous vous offrons la possibilité de faire la gestion et le suivi de vos rendez-vous médicaux chez vos médecins spécialistes. Il vous suffit de faire part pour une première fois, à votre chef d'unité de votre rendez-vous chez votre spécialiste et nous assurerons le suivi des rendez-vous. Nous vous encourageons vivement à vous rendre à vos rendez-vous avec l'un de vos proches. Si cela s'avère impossible, une bénévoles ou un membre du personnel vous accompagnera afin d'assurer votre sécurité et votre bien-être. Lorsqu'un transport adapté est nécessaire, le chef d'unité en assure le suivi.

Si vous préférez gérer vous-même vos rendez-vous, nous vous demandons de bien vouloir planifier votre moyen de transport et votre accompagnement par l'un de vos proches.

SORTIES EXTÉRIEURES

Nous vous encourageons fortement à visiter les membres de votre famille et vos amis. Vous devez cependant nous aviser de toute sortie. Pour certains résidents, le médecin traitant devra signer un congé médical temporaire. Nous nous ferons un plaisir de vous préparer vos médicaments ainsi que tout autre matériel nécessaire pour la durée de votre séjour.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Équipe interdisciplinaire



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Équipe interdisciplinaire

Quelques mois après votre arrivée, nous solliciterons votre participation à une rencontre interdisciplinaire afin d'établir un plan d'intervention adapté à vos besoins et vos attentes. Vous serez par la suite consulté et impliqué lors des modifications et de la révision annuelle de votre plan d'intervention.

L'équipe interdisciplinaire peut être composée (selon vos besoins) des professionnels suivants :

- Médecin.
- Infirmière.
- Pharmacien.
- Nutritionniste.
- Ergothérapeute.
- Chef d'unité.
- Intervenante psychosociale.
- Intervenante en soins spirituels.
- Techniciennes en réadaptation.
- Éducatrices.
- Infirmières auxiliaires.
- Préposé(e) aux bénéficiaires.



RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

**Services de soins spirituels,
d'animation, de nutrition,
de réadaptation, psychosociaux
et de bénévolat**



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Services de soins spirituels, d'animation, de nutrition, de réadaptation, psychosociaux et de bénévolat

Ces services regroupent les professionnels suivants : ergothérapeute, technicienne en réadaptation, nutritionniste, intervenante psychosociale, intervenante en soins spirituels, prêtre, technicienne en loisirs, musicothérapeute et une responsable du bénévolat.

LE SERVICE DE SOINS SPIRITUELS

Une chapelle est aménagée au 1^{er} étage de la Résidence; elle est ouverte en tout temps pour vous permettre de vous recueillir.

Les services de soins spirituels sont assurés par une intervenante en soins spirituels et par un prêtre, assistés de quelques bénévoles. L'intervenante en soins spirituels et le prêtre sont disponibles pour rencontrer les résidents ainsi que les familles. La communion est également distribuée sur les unités de vie chaque semaine pour les résidents qui ne peuvent pas se rendre à la messe. Celle-ci est célébrée régulièrement au Grand Salon et sur les étages. L'horaire des célébrations est affiché sur chaque étage. Pour recevoir la communion, il suffit d'en faire la demande à l'intervenante en soins spirituels.

LE SERVICE DE NUTRITION CLINIQUE

Le service de nutrition clinique évalue l'état nutritionnel du résident et assure la mise en place d'interventions visant à adapter l'alimentation du résident en fonction de ses besoins.



LE SERVICE D'ANIMATION

Ce service offre une gamme d'activités pour répondre aux goûts et aux besoins des résidents tant sur le plan social, culturel que physique; ces activités se déroulent dans les locaux communs, sur les unités, sur la terrasse et les terrains extérieurs ou dans la communauté.

Le service d'animation est responsable de l'organisation dans l'établissement des diverses fêtes thématiques célébrées dans la société. Ces activités favorisent l'épanouissement des résidents dans un milieu de vie agréable et stimulant.

Il peut arriver que nous devons obtenir l'autorisation des proches pour les sorties d'animation à l'extérieur de la Résidence.

LES SERVICES DE RÉADAPTATION

L'ergothérapeute vous aide à récupérer et à maintenir la plus grande autonomie possible dans les activités de la vie quotidienne. Par exemple, si vous avez besoin d'un fauteuil roulant, l'ergothérapeute vous fournit un fauteuil adapté à votre condition.

La musicothérapie est un mode d'intervention qui utilise les divers aspects de la musique afin de maintenir et d'améliorer la santé physique et psychologique de la personne. Elle permet aux résidents de développer leur créativité, de développer des liens d'amitié entre eux et de profiter du moment présent.

La physiothérapeute et la technicienne en réadaptation physique vous aident à améliorer et à conserver vos capacités motrices. Elles voient aussi à l'entretien et au bon fonctionnement de vos équipements d'aide à la marche.

LE SERVICE PSYCHOSOCIAL

Le service psychosocial fournit une aide psychologique aux résidents et à leurs proches. Ce service vise à maintenir ou améliorer le bien-être du résident et sa satisfaction face à la vie en hébergement ainsi qu'aux pertes liées au vieillissement.

LE SERVICE DE BÉNÉVOLAT

Le service de bénévolat contribue à offrir la qualité de vie possible aux résidents. Il enrichit l'action des proches et du personnel de la Résidence mais ne la remplace pas. C'est pourquoi tous ensemble, proches et employés, devons travailler en étroite collaboration avec les bénévoles afin d'assurer un mieux-être aux résidents. L'équipe de bénévoles offre plusieurs services dont ceux d'escortes médicales, de magasinage, de visites amicales et de support au service d'animation ainsi qu'aux unités.



RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Traitement des plaintes



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Traitement des plaintes

La Résidence Berthiaume-Du Tremblay, guidée par sa tradition d'excellence dans les services offerts à sa clientèle, a mis en place une procédure d'examen des plaintes conformément à l'obligation formulée par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Dans cet esprit, le traitement des plaintes est considéré comme une ouverture face aux attentes et aux besoins des résidents et des aînés du Centre de jour dans le but de poursuivre l'amélioration des services que nous offrons à nos clientèles.

Le traitement des plaintes à la Résidence est simple et facilement accessible, de sorte que tout résident ou aîné (ou son représentant) a le droit de formuler une plainte s'il considère ne pas être traité comme il estime y avoir droit.

La personne responsable de traiter les plaintes est la commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Celle-ci est disponible pour vous rencontrer, vous expliquer la procédure et vous aider à formuler votre plainte, le cas échéant. Les coordonnées de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services se retrouvent à l'annexe 3.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Autres services disponibles



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Autres services disponibles

■ Salon de coiffure et d'esthétique

Situé au 1^{er} étage, le salon de coiffure est ouvert du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Vous pouvez prendre un rendez-vous et faire des arrangements financiers en vous adressant directement à la propriétaire du salon. Vous pouvez la joindre au 514 388-2352.

■ Banque Nationale

Le comptoir bancaire est ouvert les lundis et les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 00; le numéro de téléphone est le suivant : 514 388-1761.

■ Bureau de perception des comptes (face au comptoir bancaire)

Vous y faites vos ententes financières et payez votre contribution financière mensuelle et autres factures de la Résidence.

■ Professionnels sous contrat

Plusieurs professionnels sous contrat se déplacent à la Résidence pour offrir leurs services : dentiste, denturologiste, opticien d'ordonnance, soins des pieds, évaluation en psychogériatrie, musiciens, professeur d'ateliers d'art, zoothérapeute, audioprothésiste et massothérapeute. L'établissement s'assure d'avoir à son emploi une main-d'œuvre qualifiée, détenant une assurance professionnelle et faisant l'objet d'une entente.



■ Café de la Rivière

Ce café-bistro situé au rez-de-chaussée de la Résidence, tout près de l'entrée principale, est géré par une entreprise d'insertion sociale, Projets Part, et supporté financièrement par la Fondation Berthiaume-Du Tremblay. Le Café de la Rivière offre des repas complets ainsi que des collations variées, confectionnés sur place à partir d'ingrédients de première qualité, sans agents de conservation.

Le Café est ouvert de 6 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi. En dehors des heures d'ouverture, des distributrices sont accessibles et vous permettent de vous procurer café, breuvages, sandwiches et autres.

Des tables sont disposées à l'intérieur et à l'extérieur du Café à l'intention de sa clientèle. Le numéro de téléphone est le suivant : 514 381-1841, poste 257.

■ Distributrice du Journal de Montréal

Il vous est possible d'obtenir à chaque jour votre copie du Journal de Montréal. Une distributrice est située à l'entrée principale, près du Café de la Rivière. Il est également possible de vous abonner aux quotidiens *La Presse*, *Le Devoir* ou le *Journal de Montréal* et de recevoir votre copie à votre chambre.

Si vous avez besoin de l'un ou l'autre de ces services, vous pouvez en discuter avec votre chef d'unité.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Mesures de sécurité



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Mesures de sécurité

USAGE DU TABAC

La Résidence a l'obligation de se conformer à la loi sur le tabac en suivant les règles s'appliquant aux centres d'hébergement et de soins de longue durée tout en respectant la notion « Milieu de vie » qui signifie que le résident est ici chez-lui comme à domicile.

L'usage du tabac est donc permis seulement pour les résidents. Ceux-ci peuvent fumer uniquement au fumoir du 1^{er} étage selon leur capacité à gérer leurs cigarettes.

Les visiteurs et le personnel ne peuvent pas fumer dans l'établissement.

SYSTÈMES D'ALARME

L'établissement est muni d'un système de détecteurs de fumée, de gicleurs et d'extincteurs. En cas d'incendie, le personnel en place appliquera le plan de mesures d'urgence et vous indiquera la marche à suivre.

Afin d'éviter les fausses alarmes d'incendie, il est interdit d'utiliser des bougies, de l'encens, des contrôleurs d'odeur en vaporisateurs ainsi que des chandelles-étincelles.

ASCENSEURS

Les ascenseurs sont munis d'un système de détecteurs de mouvements permettant à la porte de rester ouverte pendant que vous y entrez ou en sortez. En cas de panne, restez calme et lisez les instructions à l'intérieur de l'ascenseur.

AGENTS DE SÉCURITÉ

Votre sécurité à la Résidence est au cœur de nos préoccupations. Afin de vous fournir un milieu de vie sécuritaire, un gardien de sécurité est présent à la Résidence de 16 h 00 à 8 h 00, sept jours par semaine. Il effectue des tournées de surveillance régulièrement.

PORTE DE CHAMBRE

Les préposés aux bénéficiaires du service de soir et de nuit font aussi des tournées régulières sur les unités. **Nous vous suggérons fortement de laisser votre porte déverrouillée afin de nous permettre de d'intervenir en cas d'urgence.**

INVENTAIRE DES BIENS

Lors de votre admission, votre chef d'unité vous remettra un formulaire d'inventaire des biens personnels de valeur. Il est primordial de bien compléter ce formulaire afin d'identifier adéquatement vos objets de valeur.

Nous vous recommandons de vous abstenir de garder dans votre chambre des objets de grande valeur ou beaucoup d'argent liquide. Lorsque vous devez vous absenter de votre chambre, vous devez ranger vos objets de valeur ainsi que votre argent dans l'espace sous clé disponible et il est important de verrouiller votre porte.

RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Renseignements généraux



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

Renseignements généraux

LISTE DES RÉPONDANTS

Il est important d'aviser votre chef d'unité de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de personnes significatives afin de nous permettre de les joindre dans les plus brefs délais, s'il y a lieu.

RÉGIME DE PROTECTION

Il peut arriver qu'un résident soit incapable de donner son accord pour les soins qui lui sont nécessaires ou encore qu'il soit dans l'impossibilité d'administrer ses biens. Si le résident n'a désigné aucun mandataire alors qu'il était apte à le faire, l'ouverture d'un régime de protection peut être demandée par la famille ou l'établissement conformément à la Loi sur le curateur public. Le consentement aux soins, en l'absence d'un représentant légal, sera donné par le conjoint, ou à défaut, par un proche parent (Code civil, article 19.2).

SERVICES PRIVÉS

La Résidence tient à respecter le désir de certains résidents de recourir à des services privés (par exemple, dame de compagnie ou préposé aux bénéficiaires d'une agence de placement infirmier) pour compléter les services déjà offerts par l'établissement. Pour ce faire, la personne qui désire ces services doit, obligatoirement, communiquer avec le chef d'unité afin d'en connaître les modalités avant de débiter le service.

SOLLICITATION

Aucune sollicitation n'est permise à la Résidence.

ANIMAUX DOMESTIQUES

L'accès des animaux domestiques à la Résidence est permis pour de courtes visites.

STATIONNEMENT

Les visiteurs ont la possibilité de stationner gratuitement sur le site. Ils doivent cependant se procurer un permis de stationnement temporaire et le déposer visiblement sur la lunette arrière de leur véhicule.

Les permis temporaires sont disponibles au bureau de la perception des comptes de l'établissement. Un dépôt de 20\$ est demandé. Ce dépôt est remboursable lors du retour du permis temporaire.

Les visiteurs ne souhaitant pas se procurer de permis temporaire sont tenus de s'inscrire au registre des visiteurs à l'entrée de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay en inscrivant le numéro de plaque de leur véhicule, sans quoi leur véhicule est susceptible d'être remorqué à leurs frais.

Par mesure de sécurité, les visiteurs détenant un permis temporaire doivent également s'inscrire au registre à cet effet à l'entrée principale de l'établissement lorsqu'ils visitent un résident.

VOS VISITEURS

Tous vos visiteurs sont les bienvenus en tout temps à la Résidence. Cependant, nous comptons sur votre collaboration pour les inciter à respecter le calme, l'intimité et le repos auxquels les autres résidents ont droit.

Par mesure de sécurité, il est requis que chaque visiteur s'inscrive à l'arrivée et au départ dans le registre disponible à la réception.

LOCATION OU PRÊT DE LOCAUX

Nous vous offrons la possibilité de louer la grande salle communautaire « La Riveraine » ou certains autres locaux ou espaces communs si vous désirez organiser une réception pour vous ou vos proches. Nous vous invitons à rencontrer une intervenante du service d'animation ou votre chef d'unité afin de recevoir l'information sur le mode de réservation de ces salles.

LES SORTIES

Vous pouvez sortir de l'établissement aussi souvent que vous le désirez. Vous devez toutefois prévenir le chef d'unité, le personnel en service et la réceptionniste que vous comptez vous absenter en précisant le nombre d'heures ou de jours.

POURBOIRES

Les pourboires aux employés et aux bénévoles sont interdits en tout temps et sous toutes leurs formes.

Aucune transaction financière avec le personnel n'est autorisée : prêt d'argent, legs testamentaires, etc.

UTILISATION DES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE D'UN RÉSIDENT

La Résidence est autorisée à utiliser les nom, prénom, adresse postale et courriel de ses résidents et de leurs proches dans le cadre d'un sondage sur la qualité des soins et services reçus de l'établissement et pour leur communiquer toute information jugée pertinente.

ANNEXE I

Admission en centre d'hébergement

AVANT VOTRE ARRIVÉE

La personne responsable de l'accueil est à votre disposition pour répondre à vos besoins (renseignements, assistance, etc.) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 14 h 30. Dans la mesure du possible, le chef d'unité vous rencontrera avant votre admission.

LE JOUR DE L'ADMISSION

Votre première démarche consiste à vous inscrire au service de l'accueil situé à l'entrée principale au rez-de-chaussée. Assurez-vous d'avoir en main :

- Votre carte d'assurance-maladie;
- Les deux feuilles de renseignements à compléter qui vous ont été remises lors de la visite de préadmission;
- Les prescriptions médicales, s'il y a lieu, avec les médicaments à prendre pour les prochaines 48 heures.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN ADULTE HÉBERGÉ

Les personnes hébergées dans un centre d'hébergement doivent assumer les coûts relatifs à leur hébergement et ce, en fonction de leur capacité de payer. La contribution exigée est établie par le Ministère de la santé et des services sociaux.

Même si vous n'avez pas de documents à présenter à la responsable de la perception des comptes, vous devez la rencontrer afin de connaître le montant dû pour le premier mois d'admission. Le montant à payer sera établi au prorata, c'est-à-dire en fonction du nombre de jours où vous serez hébergés à la Résidence.

Le montant à percevoir pour l'hébergement sera établi de façon provisoire par la responsable de la perception des comptes jusqu'à ce que nous recevions la confirmation définitive du service d'aide financière d'hébergement et d'aide domestique (SAFHAD) de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Le tarif de votre contribution financière est établi chaque année selon les directives du Ministère. La même tarification s'applique dans tous les CHSLD du Québec. La Résidence Berthiaume-Du Tremblay n'est pas responsable de l'augmentation des coûts d'hébergement.

PHOTOGRAPHIE DES RÉSIDENTS

Lors de la journée d'admission, la personne responsable de l'accueil vous prendra en photo. Ces photographies sont insérées dans votre dossier médical dans le but de faciliter votre identification.

INVITATION AU REPAS

La personne responsable de l'accueil demandera aux personnes qui vous accompagnent si elles désirent prendre gratuitement le premier repas avec vous.

ANNEXE II

Informations à recueillir

DOSSIER RÉSIDENT(E)

1. Identification du résident _____
2. Nom et prénom du père _____
3. Nom à la naissance _____
4. Nom et prénom de la mère (fille) _____
5. Nom et prénom du conjoint _____
6. Nom de famille utilisé _____
7. Lieu de naissance _____
8. N° d'assurance sociale _____
9. Scolarité et/ou diplôme _____
10. Occupation antérieure _____
11. Adresse actuelle _____

ANNEXE III

Liste du personnel des unités de vie

Chef d'unité

Unité 2-3-4 : Nancy Dupont, infirmière

Unité 5-6-7 : Liliana Popova, infirmière

Unité 8-9-10 : Michel Monté, infirmier

ÉQUIPE SOIGNANTE

Services de jour, de soir et de nuit :

- Assistante-infirmière-chef
- Infirmières
- Infirmières auxiliaires
- Préposé(e)s aux bénéficiaires

SOUTIEN À L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Manon Ouellette, directrice-adjointe aux services à la clientèle

Elsie Dumé-Charles, chef d'activités – quart de soir

Marie Normandin, chef d'activités – quart de nuit

Michelle Lapointe, infirmière en prévention des infections

Nancy Madore, conseillère en soins infirmiers

Chefs d'activités de fin de semaine (Information disponible à la réception)

ÉQUIPE MÉDICALE

Dr Johanne Garceau, directrice des services professionnels

Dr Michel Girard

Dr Jean-Louis Hausser

Dr Djamila Benmebarek

SOUTIEN À L'ÉQUIPE MÉDICALE ET SOIGNANTE

Suzanne Desmeules, pharmacienne

Danielle Biron, technicienne en pharmacie

Nicole Pépin, archiviste médicale

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Suzanne Bélanger, 514 381-1841 poste 297

ANNEXE IV

Liste des intervenants

ACCUEIL

Francine Plouffe, responsable de l'accueil

SOINS SPIRITUELS

Joëlle-Anna St-Arnaud, intervenante en soins spirituels

Jean Bouthillier, prêtre

ANIMATION

Stella Lavoie, éducatrice spécialisée

Manon Dandurand, éducatrice

Guylaine Boucher, éducatrice spécialisée

RÉADAPTATION

Élise Doré, ergothérapeute

Marlène Brousseau, technicienne en réadaptation physique

NUTRITION CLINIQUE

Karine Morin, nutritionniste

PSYCHOSOCIAL

Micheline Demers, intervenante psychosociale

Julie Tremblay, travailleuse sociale

BÉNÉVOLAT

Renée Baillargeon, responsable du service de bénévolat

Comptes à recevoir

Johanne Lavoie, 514 381-1841 poste 229

Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



1635, boul. Gouin Est
Montréal (Québec)
H2C 1C2

Téléphone : 514 381-1841